

# Halloween et la nourriture

Certaines fêtes et occasions spéciales, comme Halloween, ont une signification sociale et culturelle. Il est donc important de les perpétuer, mais en respectant les mesures de santé publique liées à la COVID-19.

**Les élèves ne doivent pas apporter de nourriture et de boissons à l'école dans le but de les partager avec leurs camarades.**

**Lorsqu'une école décide d'offrir de la nourriture et des boissons pour fêter Halloween, un adulte (p. ex., un administrateur, un membre du personnel ou un bénévole) doit :**

- coordonner l'achat, la réception et la fourniture des articles aux élèves;
- veiller au respect des mesures de santé publique liées à la COVID-19 (c'est-à-dire se laver les mains de la bonne façon et fréquemment, limiter les rassemblements, maintenir une distance physique, respecter les protocoles de nettoyage et porter un masque).

## **La nourriture et les boissons offertes doivent :**

- être conformes aux lignes directrices et aux normes énoncées dans la politique en matière d'alimentation et de nutrition dans les écoles publiques de la Nouvelle-Écosse;
- être non périssables (comme les craquelins) ou périssables à faible risque (comme les fruits et légumes entiers);
- être en portions individuelles et servies par un adulte désigné en suivant les normes de salubrité alimentaire (c'est-à-dire laver tous les fruits et légumes et veiller à ce que les températures de conservation soient appropriées) et les règles de manipulation des aliments (p. ex. utiliser des ustensiles pour servir).



**Nous recommandons également aux écoles de remplacer la nourriture et les boissons, lors des occasions spéciales, par une activité pédagogique thématique, une activité à l'extérieur ou une activité ludique.**